

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le lundi 6 février 2017 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19h20.

10.01
CA17 26 0028

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA17 26 0029

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le procès verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - **Période d'information des conseillers**

10.04 - **Période de questions du public**

12.01

CA17 26 0030

Motion d'appui au Regroupement pour un Québec en santé

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux pour les années 2016-2017.

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorable aux saines habitudes de vie tout en favorisant la

diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

D'acheminer copie de cette résolution au greffier de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au Premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité.

15.01
CA17 26 0031

Adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises.

Adoptée à l'unanimité.
1170081001

20.01
CA17 26 0032

Autorisation d'une dépense totale de 153 491,63 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Groupe Arboit inc. », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour une durée de 8 mois - Appel d'offres public RPPS16-011052-OP/16-15739 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 153 491,63 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 8 mois.

D'octroyer à « Groupe Arboit inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'appel d'offres public (RPPS16-011052-OP/16-15739 – 1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la division des ressources financières et matérielles.

Adoptée à l'unanimité.
1166295002

20.02

CA17 26 0033

Ratification et autorisation d'une dépense totale maximale de 100 000 \$, taxes incluses, annuellement, à même le budget de fonctionnement, dans le cadre de la convention entre le « Collège Jean-Eudes inc. » et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, visant l'échange d'installations sportives et culturelles, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2022 (RPPL15-07053-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De ratifier et d'autoriser une dépense totale maximale de 100 000 \$, taxes incluses, annuellement, à même le budget de fonctionnement, au lieu du montant initial de 58 440 \$ autorisé par la résolution CA15 26 0240, dans le cadre de la convention entre le « Collège Jean-Eudes inc. » et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, visant l'échange d'installations sportives et culturelles, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1174238001

20.03

CA17 26 0034

Autorisation d'une dépense totale de 515 232,89 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de 290 232,89 \$, taxes incluses, à « Bruneau Électrique inc. » et d'un contrat de 181 495,87 \$ à « Hydro-Québec », pour l'ajout de disponibilités électriques pour les événements spéciaux dans divers parcs de l'arrondissement - Appel d'offres public RPPP16-08042-OP (7 soumissionnaires) - Contrat RPPP17-01010-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 515 232,89 \$, taxes incluses, pour l'ajout de disponibilités électriques pour les événements spéciaux dans divers parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'accorder, à cette fin, un contrat d'une valeur totale maximale de 290 232,89 \$, taxes incluses, à « Bruneau Électrique inc. », plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public (RPPP16-08042-OP-7 soumissionnaires).

D'accorder un contrat d'une valeur maximale de 181 495,87 \$, taxes incluses, à la société d'état « Hydro-Québec », pour la réalisation de travaux complémentaires au parc du Pélican (contrat de gré à gré RPPP17-01010-GG).

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1162913033

20.04

CA17 26 0035

Autorisation d'une dépense de 142 961 \$, taxes incluses - Octroi d'un mandat à « UN architecture inc. » et à « Les consultants S.M. inc. » dans le cadre de projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Bâtiments situés au 3430, rue Bellechasse (centre Étienne-Desmarteau-0560)), 6777, rue Saint-André (chalet de parc St-Édouard-0244) et 1600, rue Drucourt (centre Père-Marquette-0110) (contrat RPPS16-08041-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 17 000,00 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants, dans le cadre d'un projet d'ajout d'un système d'humidificateur dans le gymnase et divers travaux au centre Étienne-Desmarteau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

D'autoriser une dépense de 38 000,00 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants, dans le cadre d'un projet de réfection des sanitaires et divers travaux au chalet de parc St-Édouard, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

D'autoriser une dépense de 87 961,00 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants, dans le cadre d'un projet de réfection des sanitaires et divers travaux au centre Père-Marquette, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

D'octroyer un mandat à cette fin aux firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » (contrat RPPS16-08041-OP/15002).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, les services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1171035001

20.05

CA17 26 0036

Autorisation d'une dépense de 382 089,35 \$, taxes incluses - Octroi d'un mandat à « UN architecture inc. » et à « Les consultants S.M. inc. » dans le cadre de projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Bâtiments situés au 5350, rue Lafond (centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme-0795) / 1650, rue Des Carrières (0107) / 7075, rue St-Hubert (Bain St-Denis-0376) (contrat RPPS16-08041-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 382 089,35 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants, dans le cadre de projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'octroyer un mandat à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » à cette fin (contrat RPPS16-08041-OP/15002).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée à 100%, taxes incluses, par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

D'autoriser un virement de crédits du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au montant de 348 898,50 \$ net de ristournes.

Adoptée à l'unanimité.
1171035002

20.06

CA17 26 0037

Approbation de trois projets de conventions - Octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à chacun des organismes suivants : la « Société de développement commercial Promenade Masson », la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » et la « Société de développement commercial Petite Italie-Marché Jean-Talon-Montréal », pour l'année 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le versement d'une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson », une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » et une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Petite Italie-Marché Jean-Talon-Montréal », pour l'année 2017.

D'approuver les projets de conventions entre l'Arrondissement et ces organismes, à cette fin.

D'autoriser la directrice des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe à signer au nom de la Ville, ces conventions.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1160963071

20.07

CA17 26 0038

Annulation de l'appel d'offres public RPPS16-08044-OP relatif à des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer/mini-soccer/rugby/football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public numéro RPPS16-08044-OP relatif à des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer/mini-soccer/rugby/football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau.

D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres, avec modifications, pour ce même projet.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1171035003

20.08

CA17 26 0039

Octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 631 471,44 \$, taxes incluses, à « Beaudoin et Hurens inc. » et octroi d'un contrat au montant maximal de 697 869,51 \$, taxes incluses, à « AXOR Experts-Conseils inc. », pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, la réalisation des plans et devis d'éclairage de rues et de parcs, l'exécution d'études de circulation, la surveillance des contrats de construction et l'inspection des chantiers de construction en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) - Approbation des projets de conventions à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer un contrat de services professionnels au montant maximal de 631 471,44 \$, taxes incluses, à « Beaudoin et Hurens inc. » et d'octroyer un contrat au montant maximal de 697 869,51 \$, taxes incluses, à « AXOR Experts-Conseils inc. », pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, la réalisation des plans et devis d'éclairage de rues et de parcs, l'exécution d'études de circulation, la surveillance des contrats de construction et l'inspection des chantiers de construction en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Appel d'offres public RPPS17-01002-OP - 6 soumissionnaires).

D'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS17-01002-OP et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions.

D'autoriser la directrice de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe à signer ladite convention de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

	Contrat 1	Contrat 2
Firme conforme retenue	Beaudoin Hurens inc.	AXOR Experts-Conseils inc.
Montant soumissionné (taxes incluses)	631 471,44 \$	697 869,51 \$

Adoptée à l'unanimité.
1172913001

20.09

CA17 26 0040

Autorisation d'une dépense supplémentaire de 7 148,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services additionnels liés à la décontamination du site dans le cadre de la convention de services professionnels conclue avec « Groupe BC2 inc. » pour la conception, la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (contrat RPPP16-01010-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 7 148,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services additionnels liés à la problématique géotechnique et à la décontamination du site dans le cadre de la convention de services professionnels conclue avec « Groupe BC2 inc. » pour la conception, la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (contrat RPPP16-01010-OP).

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1170284001

20.10

CA17 26 0041

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers - Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens » pour le soutenir dans l'organisation d'un tournoi de hockey cosom

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 300 \$.

D'octroyer une contribution financière au même montant à l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens » pour le soutenir dans l'organisation d'un tournoi de hockey cosom le 25 février 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

D'assortir le versement de cette contribution financière à l'engagement de l'organisme à rendre compte de l'utilisation de cette contribution financière. Le défaut de l'organisme de se soumettre à cette reddition de compte pourra le rendre inadmissible au soutien financier de l'arrondissement pour des projets ponctuels.

Adoptée à l'unanimité.
1170284003

20.11

CA17 26 0042

Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour une dépense maximale de 100 000 \$, taxes incluses et octroi d'un contrat au montant de 62 086,50 \$ à l'Université de Montréal pour la préparation, l'organisation, la réalisation et l'analyse d'un atelier de codesign prospectif par le « Lab Ville prospective » - Contrat RPPS17-01011-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant maximal de 100 000 \$, taxes incluses, pour la préparation, l'organisation, la réalisation et l'analyse d'un atelier de codesign prospectif en collaboration avec le « Lab Ville prospective » de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal.

D'approuver à cette fin un projet de convention de services professionnels, au montant de 62 086,50 \$, taxes incluses, avec l'Université de Montréal.

D'autoriser le directeur du développement du territoire et des études techniques à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie).

D'imputer la dépense à cette fin conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1170284002

30.01

CA17 26 0043

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 novembre au 31 décembre 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 novembre au 31 décembre 2016 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1173879001

30.02

CA17 26 0044

Dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier 2016-2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à présenter une demande de subvention au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET).

D'authentifier la longueur de 3,7 km en site propre comme étant la longueur réelle du tronçon de la Route verte dont l'entretien est sous la responsabilité de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

De confirmer que l'accès à cette section de la Route Verte est libre et gratuit.

Adoptée à l'unanimité.
1170674001

30.03

CA17 26 0045

Confirmation de dépenses d'entretien au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'obtention du versement de l'aide financière 2016-2017 (été 2016) à l'entretien de la Route verte de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des travaux publics à demander au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) le versement de l'aide financière pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2016-2017 (été 2016).

De confirmer au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) que les dépenses pour l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2016-2017 (été 2016) étaient de 69 081,79 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1170674002

40.01

CA17 26 0046

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Carnaval de la Petite-Italie », « Défi santé avec Cardio Plein-air », « Défi du printemps », « Course Des paroles dans le vent », « Ouverture de saison - Baseball St-Esprit de Rosemont », « Fêtes scolaires de fin d'année », « Course-Lumière » et approbations d'ententes avec « MEC (Mountain Equipement Coop) » et « Les courses gourmandes inc. »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2017-26-004, jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2017-26-005, jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver l'entente entre « MEC (Mountain Equipement Coop) » et l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Course-Lumière ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite entente.

D'approuver l'entente entre « Les courses gourmandes inc. » et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Chococourse 5 k ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.
1176762001

40.02

CA17 26 0047

Édiction d'ordonnances - Exemption pour le propriétaire du bâtiment situé aux 6896-6900, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir une unité de stationnement, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié) - Fonds de compensation de 5 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)*, l'ordonnance N° 006 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6896-6900, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.
40.02 1170963001

40.03

CA17 26 2017-02

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-48), afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-48)*, afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien.

1160963073

40.04

CA17 26 0048

Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-48), afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin d'ajouter une partie des lots 2 169 418, 2 170 703 et 2 170 704 à la zone 0268 du parc Beaubien.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} mars 2017, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1160963073

40.05

CA17 26 0049

Adoption - Premier projet de résolution autorisant la démolition d'un immeuble commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comptant 5 logements, situé au 3655, rue Dandurand, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant:

D'autoriser, pour la propriété située au 3655, rue Dandurand (lot 1 588 144) :

- la démolition d'un bâtiment commercial et la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 logements d'une hauteur maximale de 3 étages et d'au plus 12 mètres, en dérogation de l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relativement à la hauteur maximale prescrite;
- la construction d'un bâtiment non implanté sur la limite latérale du terrain, en dérogation de l'article 47 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relativement au mode d'implantation;
- l'absence d'un établissement commercial de coin suite à la démolition d'un bâtiment qui comprenait un tel établissement, en dérogation de l'article 129.4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relativement au remplacement des établissements commerciaux de coin.

D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes:

- une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment mixte, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant

l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;

- un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel reconnu doit être fourni lors de la demande de permis de construction du projet. Le plan d'aménagement paysager devra proposer une gradation en talus ou en pallier de l'espace vert du côté de l'accès au stationnement et indiquer la localisation, le nombre, les essences et les dimensions des arbres ou arbustes devant être plantés sur le terrain;

- préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement *sur la construction et la transformation de bâtiment* (11-018) et du Règlement *sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2), tout projet de construction, d'agrandissement et de transformation d'une caractéristique architecturale visible de la voie publique adjacente au terrain doit être approuvé conformément au titre VIII du Règlement *d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);

- lors de la révision architecturale, en plus des critères figurant à l'article 674 du Règlement *d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les critères suivants s'appliquent :

- a) l'alignement de construction, l'implantation au sol, la volumétrie et la composition architecturale du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter ou bonifier les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A;
- b) assurer un traitement de qualité sur l'ensemble des élévations;
- c) accorder une attention particulière aux plans de façade marquant l'intersection.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement *sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent.

De tenir une assemblée publique de consultation le 1^{er} mars 2017, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1160963008

40.06
CA17 26 0050

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-136), afin de permettre l'établissement de zones de stationnement réservées au SPVM pour des remorques photo-radar

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2017;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-136), afin de permettre l'établissement de zones de stationnement réservées au SPVM pour des remorques photo-radar, a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-136), afin de permettre l'établissement de zones de stationnement réservées au SPVM pour des remorques photo-radar.

Adoptée à l'unanimité.
1177169001

40.07

CA17 26 0051

Acceptation du versement d'une somme de 97 370 \$ par le propriétaire du terrain situé au 6575, avenue De Chateaubriand, conformément à l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 2 333 192)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

D'accepter une somme de 97 370 \$, équivalent à 10 % de la valeur réelle du site, pour un projet comprenant cinq nouvelles constructions (lot 2 33 192).

De déposer ce montant au compte spécifié dans l'aspect financier du sommaire.

Un débat s'engage.

Monsieur le conseiller Marc-André Gadoury demande le retrait de cette proposition.

La proposition est retirée avec le consentement de la majorité des membres présents.

1160963079

40.08

CA17 26 0052

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un nouveau bâtiment de 115 logements et un commerce, et installation d'un toit végétalisé - Bâtiments situés aux 1255 à 1295, rue des Carrières et 5630, rue Chambord (demande de permis 3001208666)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un nouveau bâtiment de 115 logements sur 4 à 6 étages incluant un commerce au rez-de-chaussée, et un toit végétalisé - Immeuble projeté au 1255, rue des Carrières et au 5630, rue Chambord, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), identifiés pages 1 à 43, et excluant les aménagements intérieurs, préparés par « 2Architecture », estampillés en date du 18 janvier 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant les demandes de permis 3001208666, lesquels plans sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1160963080

40.09

CA17 26 0053

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comprenant 54 logements - Bâtiment situé au 6595, avenue Papineau (Demande de permis 3001123147)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages comportant au total 54 logements, situé au 6595, avenue Papineau, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, excluant les aménagements intérieurs, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), tels que préparés par « Zinno Zappitelli Architectes », estampillés en date du 12 janvier 2017 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001123147, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1160963062

60.01

CA17 26 0054

Dépôt au conseil d'arrondissement du bilan annuel 2016 sur l'application du Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (au 31 décembre 2016) ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2016

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2016 sur l'application du *Règlement sur l'utilisation de pesticides (04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (au 31 décembre 2016), ainsi que les registres des achats et des utilisations de pesticides pour 2016.

Adoptée à l'unanimité.

1177573001

70.01

CA17 26 0055

Offre au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), de prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 26 saillies et de trois intersections surélevées sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015) dans le cadre du PRR 2017-2 de l'arrondissement, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT la modification au *Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale* (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 26 saillies et de trois intersections surélevées sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015) dans le cadre du PRR 2017-2.

Adoptée à l'unanimité.

1162913035

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21h30.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
13 mars 2017.